

LA GUINÉE ÉQUATORIALE ET LA CEMAC, UN EXEMPLE DE DÉFI D'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE

Zana Moussa OUATTARA
Docteur Ès-Langues
Département d'Espagnol
Université Alassane Ouattara
ozanamoussa@gmail.com

Résumé

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), créée dans l'optique de favoriser l'intégration économique de la sous-région, fait face à la politique d'immigration de plus en plus restrictive de la Guinée Équatoriale. Les autorités de ce pays, en lieu et place du respect du principe de la libre circulation des personnes au sein de la Communauté, développent des pratiques discriminatoires et xénophobes. En conséquence, cette attitude entrave le défi de l'intégration sous-régionale. Cette étude montre l'attitude et les actes de la Guinée Équatoriale vis-à-vis des étrangers sur son sol.

Mots clés : Guinée Équatoriale, CEMAC, Intégration sous-régionale, Défi, Libre circulation

Resumen

La Comunidad económica y monetaria de África central (CEMAC), creada con el fin de favorecer la integración económica de la subregión, se choca a la política de inmigración cada vez más restrictiva de Guinea Ecuatorial. Las autoridades de este país, en lugar del respecto del principio de la libre circulación de las personas en la Comunidad, desarrollan prácticas discriminatorias y xenofobias. Por consiguiente, esta actitud impide el reto de la integración subregional. El estudio muestra la actitud y las actuaciones de Guinea Ecuatorial hacia los extranjeros.

Palabras clave: Guinea Ecuatorial, CEMAC, Integración subregional, Desafío, Libre circulación

Abstract

The Central African economic and monetary community (CAEMC), created with the aim of promoting the economic integration of the region comes up against the increasingly coercitive immigration policy Equatorial Guinea. Instead of scrupulous respect of free movement of people in the community, the authorities of this country are developping discriminatory and xenophobic practices. And as a result, this attitude hinders the sub-regional integration challenge. The study shows the attitud and acts of Equatorial Guinea toward the strangers in the country.

Keywords: Equatorial Guinea, CAEMC, Sub-regional integration, Challenge, Free movement

Introduction

Sous le régime de Francisco Macías Nguema, la Guinée Équatoriale était quasiment isolée. Les relations bilatérales avec non seulement les pays voisins, mais aussi avec ceux de la sous-région sont étaient. Durant cette période, le pays n'appartenait à aucune organisation économique et culturelle de la sous-région (Darrigol, 2014). Cependant, en août 1979, après le coup d'État militaire, Teodoro Obiang Nguema est arrivé au pouvoir. Les nouvelles autorités ont daigné renouer les relations avec les voisins. Pour ce faire, celles-ci ont adhéré aux organisations culturelles et économiques, notamment la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Cette organisation sous-régionale a pour objectif, entre autres, la libre circulation des personnes et des biens entre les États membres. Ce qui semblait fonctionner relativement bien.

Depuis 2018, les autorités de la Guinée Équatoriale ont lancé de vastes opérations de contrôle et d'expulsion de nombreux étrangers en situation irrégulière dans les grandes villes comme Malabo, Bata, Mongomo et Ebibeyin (Zoé, 2022). Ces agissements du gouvernement équatoguinéen semblent être en inadéquation avec les principes de la CEMAC, dont l'objectif principal est l'intégration économique de la sous-région. Cette étude a pour ambition de répondre à la question suivante : En quoi la Guinée Équatoriale met-elle à mal l'intégration sous-régionale prônée par la CEMAC ? Ce travail entend montrer l'attitude et les actes de la Guinée Équatoriale vis-à-vis des étrangers sur son sol. La méthode qui nous semble appropriée pour mener à bien cette étude est la méthode explicative, car nous voulons comprendre les fondements des agissements des autorités équato-guinéennes pour déterminer les facteurs qui les influencent.

Après avoir expliqué pourquoi la Guinée Équatoriale a rejoint les organisations sous-régionales et quelle a été sa stratégie ; nous aborderons les traques menées par les forces de l'ordre équato-guinéennes contre les étrangers.

1-Intégration de la Guinée Équatoriale à la CEMAC

Les autorités équato-guinéennes ont jugé nécessaire de rejoindre les organisations sous-régionales, singulièrement la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) pour divers motifs. Ici, nous pouvons retenir les difficultés économiques, l'isolement géopolitique et la recherche de partenaires dans l'optique de renouer les relations bilatérales.

Primo, la Guinée Équatoriale fait face à des difficultés économiques au lendemain de la chute du régime de Francisco Macías Nguema. En effet, la dictature sanglante imposée par ce régime a engendré la dégradation du tissu économique et social. Darrigol (2014, p.505) explique le contexte socio-économique et politique de cette période en ces termes :

La République de Guinée Équatoriale connaît des difficultés économiques. L'inflation est galopante, tandis que les salaires restent bas et la monnaie

nationale (l'ekuele) est faible et inconvertible. Par ailleurs, les infrastructures socio-économiques sont démantelées et la production des principales matières premières (cacao et bois) a chuté, ce qui réduit substantiellement les exportations et les entrées de devises.

Les nouveaux dirigeants, après le coup d'État du 03 août 1979, s'inscrivent dans une dynamique de relance économique. Ils décident de rejoindre les organisations économiques et culturelles sous-régionales et internationales qui offrent des avantages de coopérations économiques et culturelles. L'adhésion du pays à ces organisations le fera bénéficier de ces avantages ; et par ricochet redémarrer l'économie, totalement défailante.

Secondo, la Guinée Équatoriale est isolée. Cet isolement se situe à deux niveaux. D'une part, au niveau géolinguistique et, d'autre part, au niveau géopolitique. En effet, la position géolinguistique du pays en Afrique centrale l'isole de ses voisins. Il est l'unique pays hispanophone sur le continent africain. Palé (2021, p. 134) va dans le même sens et soutient que : « Guinée Équatoriale, pays d'Afrique centrale, est située sur un continent loin de l'Amérique Latine et de l'Espagne. En fait, c'est un pays hispanophone entre ses voisins francophones, anglophones et lusophones»¹. Si, en général, les pays et surtout africains ayant la même puissance colonisatrice entretiennent naturellement des relations bilatérales, la Guinée Équatoriale, en cette période, a difficilement coopéré avec ses voisins, en majorité francophones. Dès lors, même si le facteur de la langue n'a pas été l'élément exhaustif, il est à considérer. De même, les conséquences de la dictature du régime de Francisco Macías Nguema ont provoqué la rupture des relations bilatérales avec les pays voisins (Palé, 2014). En fait, avec la dictature, le pays avait du mal à coopérer avec non seulement les pays voisins, mais aussi avec les autres pays de la sous-région.

Tertio, la recherche de nouveaux partenaires. Au regard des difficultés économiques et de l'isolement géopolitique, Teodoro Obiang Nguema s'inscrit dans une dynamique d'ouverture et d'établissement de relations bilatérales et multilatérales. La stratégie adoptée pour adhérer aux organisations sous-régionales est le rapprochement avec les pays voisins. En janvier 1984, la Guinée Équatoriale fait son adhésion à l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Quelques années plus tard, en 1994, l'UDEAC est devenue la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), à travers le Traité de Ndjamena (Tchad), le 16 mars 1994. Elle entre officiellement en vigueur en 1999 (Mayangui, 2019, p. 4). Les six États membres de cette communauté sous-régionale sont le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, la République Démocratique du Congo, la Guinée Équatoriale et le Gabon.

La CEMAC vise la création d'un marché commun basé sur la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services. Elle s'occupe également de

¹ **Texte d'origine** : Guinea Ecuatorial, país de África Central, está situada en un continente lejos de América Latina y de España. De hecho, es un país hispanohablante entre sus vecinos francófonos, anglófonos y lusófonos

la gestion étatique d'une monnaie commune ; la garantie de l'économie et l'harmonie des politiques sectorielles des pays membres. La présence de la Guinée Équatoriale dans cette organisation sous-régionale à caractère économique pourrait contribuer considérablement au développement du pays aux plans économique, commercial, social et politique.

2-La vocation intégrationniste de la CEMAC mise à mal par la Guinée Équatoriale

Le concept d'intégration a été largement utilisé dans les travaux économiques après la seconde Guerre mondiale (G.M. Mboukou Mayangui, 2019, p. 9). J. Tinbergen (1954) fait partie des premiers à lui donner une définition. Pour lui, l'intégration est « la création de la structure de l'économie internationale la plus désirable grâce à la levée des obstacles artificiels à son opération optimale et l'introduction volontaire de tous les éléments souhaitables de coordination et d'unification » (H. G. Romo, 2001, p. 16). Depuis lors, plusieurs théories de l'intégration régionale axées sur les échanges commerciaux, ont été largement développées. De nos jours, l'on assiste à un renouvellement des théories d'intégration qui traitent, non seulement des échanges commerciaux, mais aussi des « flux de capitaux et de travailleurs, la mise en place d'un environnement institutionnel commun ou la coordination des politiques permettant des convergences des économies et un ancrage des politiques économiques » (P. Hugon, 2003, p. 10). C'est dans ce cadre que s'inscrit la CEMAC.

Pour l'intégration économique sous-régionale, la CEMAC préconise la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Ce qui sous-entend la création d'un marché commun entre les États membres. Pour J. Boulouis (1992, p. 59), le marché commun ou marché unique est « une aire géographique unique, substituée à la diversité des aires géographiques nationales qu'elle fusionne, soumise à des règles destinées à réaliser une économie de marché ». Ce marché est mis en place à travers l'Acte additionnel n° 08/CEMAC-CCE-05 du 29 juin 2005. Selon J. Bipele Kemfouedio (2020) :

La libre circulation des personnes en zone CEMAC s'entend comme la faculté qu'ont les citoyens des États membres à aller et venir au sein de la zone, sans contraintes ni restrictions particulières. Elle renvoie ainsi à la faculté reconnue par les textes d'entrer sans visa dans un autre pays, pour une durée limitée (trois mois au maximum) avec pour seul document un livret d'identité nationale ou un passeport biométrique en cours de validité.

Il s'agit de donner la possibilité aux populations pour aller d'un pays à un autre sans contraintes et sans être inquiétées. La CEMAC au terme de sa mise en place, capitaux, marchandises, services et surtout les personnes devaient en principe circuler en toute liberté au sein de la zone commune. Pour ce faire, le passeport CEMAC a été instauré en juin 2008². La libre circulation sous-entend le

² Le conseil des ministres du 20 juin 2008, Règlement n°01/08-UEAC-042-CM-17, modifiant le Règlement n°1/00-CEMAC-042-CM-04 portant institution et conditions de gestion et de délivrance

droit de se déplacer sans visa et de séjourner dans tout autre État de la Communauté pour une durée de 90 jours au plus³. Cet acte intervient face au désir de préciser les conditions et les modalités d'établissement, de gestion et de délivrance du passeport CEMAC.

Grosso modo, ce document devait propulser l'élan de l'intégration au sein de l'organisation. Le problème a été l'application effective du principe de libre circulation des personnes sur le terrain. En effet, après l'instauration du passeport biométrique, chaque État devait systématiquement supprimer le visa dans le but de faciliter la libre circulation des personnes et des biens au sein de la communauté. Malheureusement, des années sont passées sans que certains pays ne lèvent ce verrou du visa, notamment le Gabon et la Guinée Équatoriale. Ce n'est qu'en 2017 que la Guinée Équatoriale a officiellement supprimé ce document. Cependant, nous constatons que, en toute évidence, ce pays semble ne pas respecter le principe de libre circulation des personnes en zone CEMAC à travers sa politique migratoire. Les populations des autres pays qui y séjournent sont souvent molestées par les forces de sécurité, au prétexte de ne pas disposer du certificat de résidence, en plus des autres documents (carte d'identité, carte de séjour, etc) (J. S. Zoé, 2022). Un document qui n'est pourtant pas exigé dans les autres pays de l'organisation.

Au cours de l'année 2004, en effet, de milliers d'immigrés africains jugés "indésirables" (Jeune Afrique Économie, n° 355, 2004, pp. 100-104), parmi lesquels les ressortissants des pays de la CEMAC, ont été obligés de quitter le territoire équatoguinéen. Au cours de ces opérations, nombreux sont ceux qui ont subi des vexations et le pillage de leurs biens. Les autorités équatoguinéennes, de leur côté, ont présenté officiellement ces opérations de rapatriement comme une mesure destinée à débarrasser le pays des "sans-papiers". L'on se souvient également, avec regret, des expulsions des Camerounais de la Guinée Équatoriale en septembre 2009 et février 2010 (J.S. Zoé, 2022). Il en a été de même en 2012, 2013, 2014 et en 2017 (Okanga Orphaye, 2022), avec la fermeture des frontières équatoguinéennes aux ressortissants de la CEMAC, soi-disant pour des raisons sécuritaires.

Les agissements du gouvernement équatoguinéen contre les étrangers sur son sol constituent un handicap au défi intégrationniste de la CEMAC. L'instauration du passeport biométrique au sein de la communauté répond au désir des six pays membres de supprimer le visa et tout autre document exigé, afin de rendre effectif le principe de la libre circulation des personnes et des biens en zone CEMAC. Plusieurs facteurs justifient la réticence des dirigeants équatoguinéens à souscrire pleinement au principe de la libre circulation des personnes, notamment les tracasseries frontalières, le facteur de la langue, l'instauration du certificat de résidence et la thèse de la spoliation économique.

du Passport CEMAC.- CEMAC-Règlement 2008 01 delivrance Passeport CEMAC
<https://www.droit-afrique.com> Consulté le 13-06-2024.

³ Cf. article 2 de l'acte additionnel n° 01/13 suscité.

Dans cette logique, Bipele Kemfouedio (2020) soutient que le « micronationalisme » est encore fortement présent au sein de la CEMAC. Si ce n'est le cas, comment expliquer l'expulsion massive des Camerounais dans de nombreux pays de la CEMAC ? L'exploitation d'une « vision équivoque et économique » de la présence étrangère en Guinée Équatoriale s'accompagne d'un développement de « pratiques discriminatoires et xénophobes ». Ces pratiques sont, lamentablement, caractérisées par des tracasseries de toutes sortes souvent suivies d'expulsions manu militari, ces pratiques frappent surtout les migrants africains sans distinction de nationalités (M. G. Okanga Orphaye, 2022), comme en témoignent les derniers épisodes de pillages et vagues de rapatriements qu'a connus ce pays.

Le bilan de la CEMAC en matière d'intégration est moins satisfaisant. Lorsqu'il s'agit d'évaluer l'organisation, après plus d'une vingtaine d'années de son entrée en vigueur, bon nombre de chercheurs africains estiment que cette communauté sous-régionale peine à amorcer et mettre en pratique l'intégration économique. M. G. Okanga Orphaye (2022) va plus loin lorsqu'il souligne qu'on « serait même tenté au vu des résultats assez mitigés en termes de libre circulation et du faible niveau des échanges intra-CEMAC, de dire que les différents États que compose cette communauté refuseraient le processus d'intégration économique ». Dès lors, à l'instare des pays comme le Gabon, ce refus est bien visible avec la Guinée Équatoriale, eu égard des violences perpétrées contre les étrangers. Jean Baptiste ONDAYE, économiste congolais s'inscrit dans cette séquence lorsqu'il affirme qu'on ne peut parler du défi de la mondialisation sans qu'au niveau local, régional ou sous-régional, le libre-échange ne soit garanti. Bien que les discours officiels le mentionnent, la régionalisation n'existe pas. L'intégration économique dans la CEMAC serait alors perçue comme un mythe, une utopie. Un Camerounais témoigne comment il est difficile de circuler en Guinée Équatoriale :

Il est facile pour un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'un Camerounais d'entrer en Guinée Équatoriale. Nous sommes pourtant tous dans la CEMAC, mais les Guinéens n'aiment pas du tout voir les Camerounais chez eux, on ne peut pas bien circuler là-bas comme parfois on arrive jusqu'à Bitam (M. G. Okanga Orphaye, 2022).

Ce refus s'explique par le fait que, dans la conception équatoguinéenne, l'autre soit taxé comme « étranger », comme un « envahisseur » ; une autre illustration qui montre clairement que la circulation est difficile au sein de la Guinée Équatoriale, tel qu'affirmé par un Tchadien en ces propos :

Pour partir en Guinée faut avoir le courage, là-bas, ils ne veulent pas voir les gens chez eux, quand on part là-bas, ils t'appellent étranger, même pour partir tu laisses ta voiture à la frontière tu prends le clando mais tu laisses d'abord ta carte et puis le soir tu reviens [...]. Voilà pourquoi moi je reste ici à Bitam, je ne vais plus jamais partir là-bas (M. G. Okanga Orphaye, idem).

En outre, l'instauration du certificat de résidence pour les ressortissants CEMAC et les migrants ouest africains enfreind l'intégration sous-régionale. Le certificat de résidence est un document que tous les étrangers doivent disposer, en plus du passeport biométrique et de la carte nationale d'identité du pays d'origine. Les expulsés de ce pays ont d'ailleurs révélé que ce document coûte jusqu'à 50 000 Fcfa (J. S. Zoé, 2022). En 2021, le gouvernement de la Guinée Équatoriale a initié une campagne contre les migrants. Dans les villes comme Malabo, Bata, Mongomo et Ebibeyin, les forces de l'ordre ont mené des opérations de contrôle. Ils ont arrêté dans les rues des personnes qui avaient des traits du visage d'origine africaine étrangère et ont exigé de voir leurs papiers d'identité. Ceux qui n'avaient pas leurs documents sur eux ont été immédiatement arrêtés et placés en détention, souvent sans tenir compte de leur situation au regard de la législation sur l'immigration. Ce sont, par exemple, 52 Camerounais qui sont volontairement partis de Bata pour atteindre Douala.

L'un des aspects alarmant pour l'intégration sous-régionale est le fait d'expulser les étrangers dans des conditions de non-respect des droits de l'homme et, surtout les violences et les dépouillements des biens matériels de la part des forces de sécurité. En plus, certaines de ces expulsions se passent parfois le lendemain des sommets des Chefs d'États de la CEMAC⁴. Partant de ce fait, il ressort que ce phénomène qui sévit actuellement en Guinée Équatoriale est aux « antipodes » de l'intégration sous-régionale, tant souhaitée en Afrique centrale. En dépit des nombreuses initiatives mises en place au sein de la CEMAC pour l'instauration d'une véritable libre circulation des personnes et des biens entre ressortissants des six pays membres, on reste très loin des objectifs escomptés (Zoé, 2022).

De plus, l'intégration économique régionale dans la CEMAC souffre de ce que le géographe gabonais, Serge Loungou a appelé « les constructions imaginaires des politiques migratoires nationales qui plombent la libre circulation des personnes et des biens ». Pour lui, en effet, deux États sont pointés du doigt, le Gabon et la Guinée Équatoriale. Loungou soutient que trois mythes « tenaces paraissent sous-tendre la forte réticence de ces deux États à ouvrir largement leurs frontières aux flux migratoires étrangers ». Il s'agit du mythe de l'invasion démographique, de la spoliation économique, de la perversion sociale et la délinquance d'origine étrangère (S. Loungou, 2010, p. 15).

La Guinée Équatoriale a longtemps été enfermée dans un mythe d'invasion démographique, venant des immigrants ouest africains et des pays de la sous-région, singulièrement du Cameroun. En fait, la Guinée Équatoriale est l'un des États démographiquement faible de la CEMAC. Ce facteur semble être l'un des fondements de leurs politiques migratoires exclusives. Elle compte, selon un rapport de 2020 du Département des affaires économiques et sociales des Nations

⁴ Lire ESSIAN Jérôme, « Guinée-Équatoriale : 13 expulsés au lendemain du sommet de la CEMAC », Journal Le Jour, 30 juin 2008, p. 3.

Unies⁵, environ 1 403 000 habitants. Sa population, comparée à celle du Cameroun par exemple, est largement inférieure. Elle s'inscrit donc dans un complexe de minorité ; qui justifie le maintien d'une clause migratoire particulière. Comme conséquence, nous assistons à une expulsion massive d'immigrés. Cette pratique fait face à l'idée selon laquelle, ces immigrants viennent spolier l'économie au profit des citoyens équato-guinéens.

Cette idée de spoliation économique est aussi soutenue par Okanga Orphaye (2022). Pour lui, la perception du phénomène de l'immigration dépend considérablement du contexte socio-économique du pays. Le constat est qu'en Afrique centrale, les États économiquement les mieux nantis sont paradoxalement les plus hostiles à l'idée d'ouvrir leurs frontières, n'hésitant pas à pratiquer l'expulsion des communautés immigrées, y compris celles originaires des pays de la sous-région. À ce niveau, la Guinée Équatoriale est réticente vis-à-vis du principe de la libre circulation des personnes au motif de ne point "partager" avec les nations voisines considérées à tort ou à raison, comme des "profiteurs", des bénéficiaires de l'exploitation de leurs "importantes ressources naturelles". En fait, la Guinée Équatoriale, devenue depuis deux décennies le "nouvel eldorado" sous-régional, a affiché une attitude de rejet à l'égard des étrangers sur son sol.

La Guinée Équatoriale, qualifiée de pays méconnu (M. Liniger-Goumaz (1979), est devenue, depuis le début de la décennie 1990, le symbole sous-régional de la prospérité économique grâce à ses énormes revenus pétroliers. Ainsi, cette prospérité a suscité de nombreuses convoitises. Autrefois pays d'émigration, elle constitue désormais un point de chute pour des milliers de migrants africains, notamment ceux originaires de la sous-région.

Il existe également le mythe de la perversion sociale et de la délinquance d'origine étrangère. Ce mythe « met en relief un discours, voire un courant de pensée qui tend à établir un lien de causalité directe entre présence et délinquance » (M. G. Okanga Orphaye, 2022). Du reste, la présence des étrangers ouest africains et sous-régionaux constitue une source de menace et d'insécurité pour les populations équato-guinéennes. Quitte à enfreindre la libre circulation des personnes dans le pays.

Voilà quelques éléments accablants qui maintiennent la Guinée Équatoriale dans le non-respect de la libre circulation des personnes, voire son refus d'intégration régionale. À partir de ces éléments, l'on peut penser que le simple fait que l'État équato-guinéen entretienne ces difficultés d'accès sur son territoire, traduit, de facto un pays fermé qui impact inéluctablement le processus d'intégration sous-régionale.

⁵ Projection de la population mondiale, publiée en 2019 : <https://population.un.org/wpp/DataQuery/> Consulté le 08/08/2021.

3-Les efforts de la Guinée Équatoriale en faveur de l'intégration

Quoi que l'on dise de la Guinée Équatoriale quant à la réticence de ses dirigeants sur la question de la libre circulation des personnes sur son territoire, il faut noter leur intention d'œuvrer dans le sens de l'intégration sous-régionale. Il est vrai que des tracasseries surviennent aux postes frontaliers avec les nations voisines ; et même des actes de vandalismes contre les ressortissants de la zone CEMAC d'une part, et d'autre part contre les migrants ouest africains en situation irrégulière, mais ce n'est pas le cas pour ceux disposant du certificat de résidence. L'État a un traitement différent en faveur de ces immigrés munis du certificat de résidence en cours de validité, afin de s'inscrire dans la dynamique de l'intégration prônée par la CEMAC. Dès lors, il faut donc dire qu'en général, seuls ceux ne disposant pas de ce document sont traqués.

De plus, la Guinée Équatoriale participe activement aux sommets ordinaires et extraordinaires de la CEMAC depuis sa création. Dès lors, elle s'active à la mise en œuvre les résolutions desdits sommets. La question se situe au niveau de la libre circulation des personnes. Toutefois, le fait de ne pas violenter les étrangers disposant du certificat de résidence, témoigne la volonté des dirigeants à s'inscrire dans le sens de l'intégration. Ces derniers circulent librement et exercent leurs métiers en toute quiétude. Ceci étant, c'est aux autres étrangers sur le territoire équato-guinéen en situation irrégulière de se mettre en règle vis-à-vis des lois équato-guinéennes sur l'immigration. Face à l'idée de la spoliation économique, des tracasseries aux postes frontaliers entre les forces de sécurité équato-guinéennes et les ressortissants des pays de la sous-région et des migrants ouest africains, les autorités avancent des raisons sécuritaires pour la survie de leur État.

Conclusion

Cette étude avait pour objet de présenter la Guinée Équatoriale comme le pays qui entrave l'intégration sous-régionale au sein de la CEMAC, eu égard de ses pratiques discriminatoires et xénophobes. Après donc analyse des actes posés à l'encontre des étrangers vivant sur le territoire, l'on constate, avec amertume, que la Guinée Équatoriale refuse, à tort ou à raison, la libre circulation des personnes. Autrement, la forte réticence des autorités à ouvrir largement leurs frontières aux flux migratoires étrangers, qu'ils soient intracommunautaires ou non, de même que l'attitude ouvertement xénophobe de sa population à l'égard des "frères" de la sous-région, met à mal l'intégration régionale. En somme, on ne peut comprendre la réticence des dirigeants équato-guinéens à souscrire pleinement au principe de la libre circulation des personnes, si l'on ne prend en compte le fait que ceux-ci perçoivent l'immigration comme une menace pour la survie de leur État en tant que communauté nationale (S. Loungou, 2010).

Références bibliographiques

ANOUKAHA François, 2007, *La liberté d'aller et de venir au Cameroun depuis le nouveau Code de procédure pénale*. Annales de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Dschang, Édition spéciale sur le nouveau Code camerounais de procédure pénale, tome 11.

ARTICLE 2 de l'acte additionnel n° 01/13 suscité de la CEMAC.

BIPELE KEMFOUEDIO Jacques, 2020, La libre circulation des personnes comme droit fondamental en zone CEMAC. *La Revue du Centre Michel de L'hospital*, n° 21, <https://revues-msh.uca.fr/revue-cmh/index.php?id=72> Consulté le 13-06-2024.

BOULOUIS Jean, 1992, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Paris, Montchrestien, 6^e éd.

DARRIGOL Adeline, 2014, *Politiques Linguistique et multiculturalisme en République de Guinée Équatoriale, de la colonisation Espagnole à nos jours*. Thèse de Doctorat, Université François –Rabelais De Tours.

ÉCOFINANCE, n° 44, 2004, pp. 30-32

ESSIAN Jérôme, 2008, « Guinée-Équatoriale : 13 expulsés au lendemain du sommet de la CEMAC », Journal Le Jour, 30 juin 2008.

HUGON Philippe, 2003, *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*. Paris : Éditions Karthala.

JEUNE Afrique Économie, n° 355, 2004.

LE CONSEIL DES MINISTRES du 20 juin 2008, Règlement n°01/08-UEAC-042-CM-17, modifiant le Règlement n°1/00-CEMAC-042-CM-04 portant institution et conditions de gestion et de délivrance du Passport CEMAC.- CEMAC-Règlement 2008 01 délivrance Passeport CEMAC <https://www.droit-afrique.com> Consulté le 13-06-2024.

LINIGER-GOUMAZ Max, 1979, *La Guinée Équatoriale, un pays méconnu*. Paris, L'Harmattan.

LOUNGOU Serge, 2012, "La possibilité d'une île ?" Formes et hybridation des espaces clos urbains.

LOUNGOU Serge, 2010, La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la C.E.M.A.C : entre mythes et réalités. *Revue Belge de Géographie*, n° 3, pp. 315-330. <https://journals.openedition.org/belgeo/7096?lang=de>, consulté le 12/06/2024.

MBOUKOU MAYANGUI Geslin Morel, 2019, *Les principaux obstacles aux échanges commerciaux intra-régionaux en Afrique centrale : cas de la*

Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Mémoire, École nationale d'Administration publique.

MONGBET Abêt (2019). *Mobilités, dynamiques frontalières et intégration sous-régionale en zone CEMAC: le cas des commerçants de kyé-Ossi*. Thèse de Doctorat en géographie, Université de Poitiers.

OKANGA ORPHAYE Manni Garvin (2022). Et si la CEMAC refusait l'intégration économique régionale ? *Revue Espaces Africain*, 2/ 2022, Vol. 2, <https://espacesafricains.org/et-si-la-cemac-refusait-lintegration-economique-regional/>, consulté le 12-06-2024.

PALE Miré Germain, 2014, *L'impact du pétrole sur la société équato-Guinéenne*. Thèse de Doctorat, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Cocody.

PALE Miré Germain, 2021, « Lengua y servidumbre. Guinea Ecuatorial : De colonia española a un aislamiento lingüístico ». *Djiboul*, N°002, Vol 4, pp. 122-137.

PROJECTION DE LA POPULATION MONDIALE, publiée en 2019 : <https://population.un.org/wpp/DataQuery/> Consulté le 08/08/2021.

ROMO Hector Guillén, 2001, De l'intégration cépalienne à l'intégration néolibérale en Amérique latine : de l'ALAL à l'ALENA. *Mondes en développement*, De Boeck Université, vol. 0(1), pp. 15-26.

TCHEUWA Jean-Claude, 2002, Brèves réflexions sur la libre circulation des personnes et la citoyenneté dans la CEMAC. *Cahier africain des droits de l'homme*, n° 6-7 p. 162 et ss. p. 162.

ZOÉ Joseph Samuel, 2022, Zone Cemac : Quand la Guinée Équatoriale Plombe L'intégration. [https://lefinancierdafrique.com/7659/zone-cemac-quand-la-guinee-equatoriale-plombe-lintegration/#:~:text=En%20effet%2C%20l'ONG%20Amnesty,%2C%20Mongomo%20et%20Ebibeyin%20\(%E2%80%A6\)](https://lefinancierdafrique.com/7659/zone-cemac-quand-la-guinee-equatoriale-plombe-lintegration/#:~:text=En%20effet%2C%20l'ONG%20Amnesty,%2C%20Mongomo%20et%20Ebibeyin%20(%E2%80%A6),), consulté le 04/06/2024.

WOLTON Dominique, 2003, *L'autre mondialisation*, Flammarion, Paris.